

CYANOBACTERIES DANS LES COURS D'EAU D'INDRE-ET-LOIRE : SOYEZ VIGILANTS

Des microorganismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles forment à la surface des cailloux des plaques (biofilms) de couleur vert / brun foncée, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (flocs, amas d'algues). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications mortelles pour les chiens. Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre, simples et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRES ?

Attention aux enfants !



- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés
- Éviter d'ingérer de l'eau
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade
- Ne pas pratiquer des activités de loisirs (canoë, activités nautiques...) dans des zones où des amas d'algues sont accumulés

Attention aux animaux domestiques (risque de mortalité canine) !



- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?



Après une baignade :

- irritation (de la peau, des yeux...), ou boutons...
- en cas d'ingestion : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin ou appeler le 15

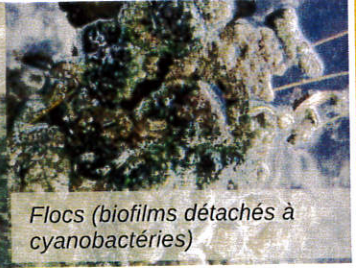


Après avoir bu l'eau de la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets, ou mangé des algues : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

L'emmener rapidement chez un vétérinaire, si possible en ayant récupéré les éventuelles vomissures



Biofilms à cyanobactéries



Flocs (biofilms détachés à cyanobactéries)

Pour plus d'informations :

Direction départementale de la protection des populations (santé animale) : 02 47 31 11 11
Agence régionale de santé – Délégation départementale d'Indre-et-Loire (santé humaine) : 02 38 77 34 37